

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 8 février 2016 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 2120, rue Louisbourg, lequel est érigé sur le lot 3880746 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait pour l'agrandissement et la transformation du bâtiment, un alignement de construction, dont :

- le pourcentage de la superficie d'une façade serait inférieur au minimum prescrit de 60 % sur les rues Pasteur et Louisbourg;
- le retrait (avec le garage) serait augmenté par rapport au bâtiment de référence adjacent sur la rue Pasteur;
- une partie du mur du 2<sup>e</sup> étage ne serait pas dans le prolongement du mur extérieur existant sur la rue Pasteur;
- une partie (du garage) deviendrait un avant-corps d'une largeur qui dépasserait le maximum prescrit de 3 mètres sur la rue Louisbourg,

et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

**DONNÉ** à Montréal, ce vingtième jour de janvier deux mille seize.

Chantal Châteauvert  
Secrétaire d'arrondissement